



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Service

Sous-direction

Bureau

n° 10 00

Affaire suivie par :

Docteur Nathalie CHAVIGNER-FEVRIER

Responsable Départemental

Conseillère Technique

Tél : 01 64 41 27 57

Mél : ce.77med@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte-Rossignol

77 000 Melun

www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 16 mars 2022

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

A

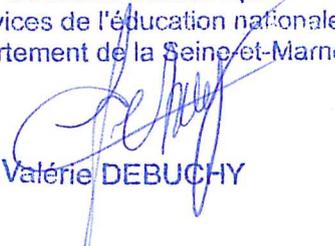
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education nationale du 1^{er} degré

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

Objet : **PROCÉDURE RENOUELEMENT PAI pour le 1^{er} degré (BO n°9 du 4 mars 2021)**

1. En fin d'année scolaire, la secrétaire médico-scolaire est à la disposition des directeurs-trices des écoles pour faire le point, si besoin, sur les élèves nécessitant un renouvellement et pour leur transmettre le courrier nécessaire à ce renouvellement.
2. A chaque rentrée scolaire, la famille fournit les éléments indispensables pour la mise à jour du PAI, notamment l'ordonnance et la trousse d'urgence. L'ordonnance doit être **valable un an** et la trousse doit contenir des médicaments dont la validité couvre l'année scolaire en cours.
3. Une vérification annuelle doit être réalisée sur l'école par le directeur-trice. L'infirmier-re de l'Education nationale apporte son expertise dans le cadre de ce suivi.
4. En l'absence de modification, le PAI est reconduit automatiquement.
5. En cas de modification :
 - changement d'établissement,
 - modification de traitement,
 - modification du protocole d'urgence,**Un PAI complet** devra de nouveau être élaboré et transmis pour validation au médecin scolaire par l'intermédiaire de son secrétariat.
6. Il ne sera donc plus nécessaire d'envoyer les renouvellements aux centres médico-scolaires.

Pour le Recteur et par délégation
La Directrice académique
des services de l'éducation nationale
du département de la Seine-et-Marne


Valérie DEBUCHY

Médecin de l'Education nationale
Conseillère technique départementale



Dr Nathalie CHAVIGNER-FEVRIER